

Démographie, Roumanie, politique, économie

Éditorial



Quatre cotisants pour un retraité ou un cotisant pour un retraité changent beaucoup de choses ! La démographie est le b.a.-ba de la retraite, bien avant les autres facteurs. Une bonne gestion des retraites c'est prévoir cette démographie, et cela peut se faire sur 30-40 ans, avec une marge d'erreur faible.

Pour anticiper, il faut **prévoir**, et pour prévoir, il faut des experts. En matière de retraite, ces experts s'appellent des actuaires. Les experts, on le sait se trompent toujours dans leurs prévisions. Toutefois les actuaires sont les seuls experts échappant à cette règle. En effet, leur rôle est de prévoir que celui qui a 30 ans aujourd'hui, en aura 65 dans 35 ans, la marge d'erreur est on le voit très faible.

Ces projections obéissent à d'autres facteurs moins certains sur le long terme, comme la féminisation. L'évolution ne se fait toutefois pas du jour au lendemain, mais sur des dizaines d'années, permettant d'ajuster ces projections avec l'évolution de la société, tout en gardant une précision redoutable sur le long terme. Là où les choses se gâtent c'est quand à ces évolutions naturelles se surajoutent des facteurs comme le numerus clausus. Un jour 8 000 étudiants, le lendemain 3 000, le surlendemain 7 000. Cela reste toutefois contrôlable. Quand on voit le résultat de nos projections, même celles faites il y a 40 ans, on reste pantois.

Si les conséquences des évolutions naturelles aggravées par des interventions politiques intempestives sont parfaitement gérables en matière de retraite, cela l'est moins en matière de santé publique. Certaines décisions purement comptables, « diminuer l'offre pour diminuer la demande », sont en passe de provoquer une **catastrophe sanitaire**.

Il y a bientôt dix ans, alors qu'il en était encore temps, fort de nos projections, j'avais essayé de tirer la sonnette d'alarme. Constatant le peu d'installations en libéral dans les bulletins de l'Ordre de l'Isère, nous avons évoqué le problème en Conseil d'administration. J'avais alors écrit au Président de l'Ordre National pour savoir s'il en était de même sur toute la France, mais il n'y avait pas de statistiques fiables, certains départements n'en faisant pas. Nous avons poursuivi et organisé une conférence de presse dans l'**indifférence totale** de tous les médias et responsables invités.

Depuis l'Ordre s'en est préoccupé et édite régulièrement un travail remarquable. Il fait passer certains messages comme la pénurie, la désaffection pour le secteur libéral, le remplacement par des diplômés non hexagonaux. Il cite souvent la Roumanie, lui attribuant parfois jusqu'à 25 % des nouveaux inscrits. Pourquoi les **roumains** ? Parce qu'ils ont été de **bons gestionnaires** anticipant l'avenir de leurs enfants. Alors que chez nous, avec la réputation mondiale de notre médecine, nous avons les moyens de former nos enfants pour qu'ils trouvent du travail chez nous ou ailleurs, nous les avons **empêché de faire médecine**. Les roumains ont fait le contraire, en créant des études de médecine en langue française pour permettre à leurs enfants de s'exporter s'ils ne trouvaient pas assez de travail chez eux !

Pire, le résultat a été l'inverse de celui escompté sur les dépenses. S'il y a des experts qui ne se trompent pas, il en est d'autres qui se trompent lourdement. Pourtant pléthore de médecins n'aurait pas nui aux dépenses : il n'y a qu'une règle économique qui dirige le monde depuis qu'il existe : la loi de l'offre et de la demande. Toutes les tentatives de contrôle de cette règle, quel que soit le système économique en place, ont été des échecs, on ne lutte pas contre la nature. Trop de médecins ? On va alors

vers le meilleur rapport qualité / prix, encore faut-il que le consommateur ait une part de responsabilité, c'est un autre problème, qui conduira aux mêmes échecs.

Nous avons appris dans le « Figaro économique » du 20 avril que grâce, ou à cause, notamment des roumains, nous allions vers un excès de médecins vers 2020. Cela me laisse plus que perplexe. Où sont passées les 8 000 infirmières espagnoles arrivées chez nous il y a 15-20 ans ? Pourquoi les premiers médecins roumains repartent ? Tous sont venus pour gagner plus, mais repartent car ils vivent moins bien que chez eux. C'est en **améliorant les conditions de travail, en respectant ce travail** que l'on réglera nos problèmes, pas en comptant sur les autres.

Voilà que maintenant on compte aussi sur les retraités pour corriger ces fautes de gestion de la démographie. Les médecins n'auraient-ils pas droit à une retraite tranquille après une vie de **dévouement** au-delà de n'importe quelle profession ? Au lieu de cela on les **culpabilise**, on abuse de leur bonne conscience, en leur demandant de ne pas laisser tomber leurs patients, quitte à supprimer leur retraite.

Certains médecins ont tellement donné pendant des années qu'ils ne savent plus quoi faire d'autre, une sorte de syndrome de Stockholm dont les responsables semblent se réjouir. Je n'irai pas jusqu'à leur suggérer de **supprimer la CARMF** pour être plus efficaces, ils risqueraient de le faire. ■



Rejoignez-nous sur Facebook
et bénéficiez des dernières
actualités de la CARMF !

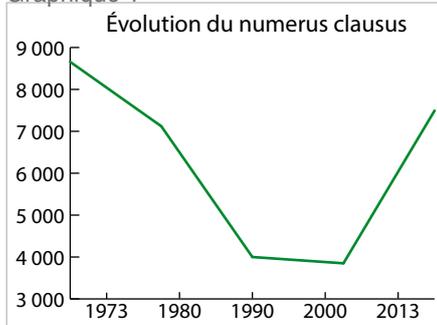
www.facebook.com/LACARMF

ASV versus régime complémentaire

Il n'est pas de bonne gestion des retraites sans regarder plus loin que son propre mandat. C'est valable autant pour les politiques, les syndicats ou les élus sociaux. Nous venons de voir que la démographie, l'actuariat pouvaient être très précis sur le long terme.

Le problème de la démographie de la profession médicale est double : aux problèmes classiques d'allongement de la vie qui touche toutes les professions et toutes les sociétés, s'ajoute le problème du numerus clausus, géré de manière brutale et chaotique (voir graphique 1). Une génération à 8 000 étudiants par an a pu facilement financer la retraite de la génération précédente à 4 000 étudiants par an, mais la génération suivante aura du mal avec 3 000 étudiants par an pour financer la retraite des 8 000 étudiants par an.

Graphique 1



À la CARMF nous pouvons voir la différence entre un régime **géré sur le long terme** comme le régime complémentaire qui a intégré ces variations, et un régime **géré au jour le jour**, comme l'ASV, qui n'en a pas tenu compte (voir graphique 2).

Dans le régime complémentaire nous pouvons aborder **sans heurts** l'arrivée à la retraite des 8 000 par an et le déficit technique qui en découle (sorties devenant supérieures aux recettes). Pour cela

nous avons fait les fourmis, engrangeant des réserves quand il y avait davantage de cotisants, réserves qui serviront à compléter les retraites jusqu'à la remontée du rapport démographique après 2035, quand la nouvelle génération à 7 000 par an sera entièrement en activité et que la génération 8 000 à la retraite commencera à décliner (voir graphique 4).

À l'inverse **l'ASV n'a rien prévu**, et une fois le déficit technique apparu, il a fallu prendre des mesures toutes aussi brutales qu'importantes. Quand on fait des ajustements de 0,1 à 1 % dans le régime complémentaire, on ajuste de 10 % à 60 % dans l'ASV.

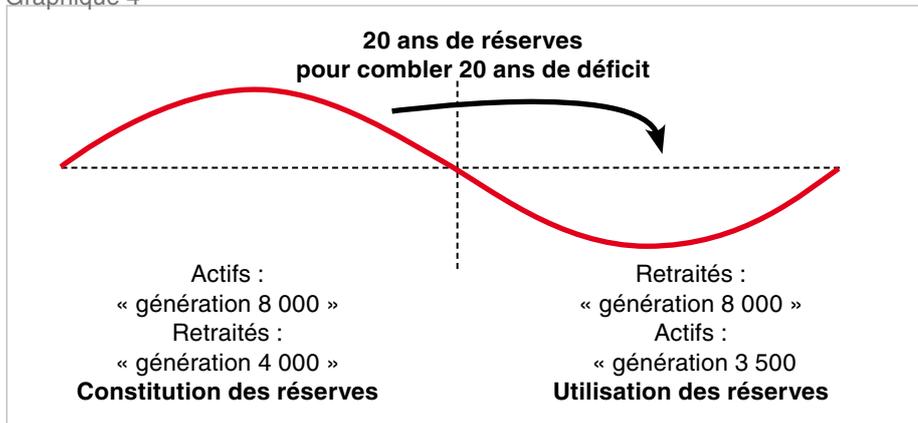
Silence, on triche

À l'examen des projections démographiques établies pour la réforme de l'ASV, nous avons convoqué les syndicats à la CARMF le 27 octobre 2011 pour leur expliquer une **manipulation démographique** et les mettre en garde.

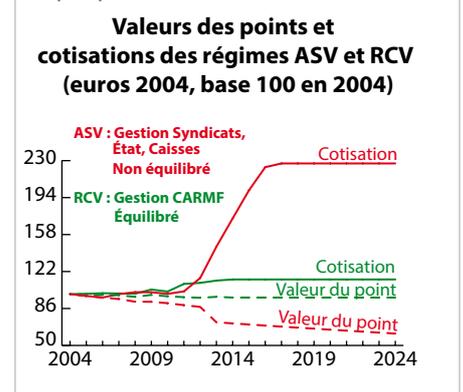
Si on peut avoir des petits désaccords sur les projections des actifs, c'est impossible en ce qui concerne les futurs retraités. Tous nos futurs retraités sont identifiés, ce sont les actifs d'aujourd'hui, leur nombre et leur date de naissance sont connus. Celui qui a 35 ans aujourd'hui aura 65 ans dans 30 ans, et celui qui a 40 ans en aura 70, c'est incontournable !

Or en quelques mois, 10 % de nos futurs retraités avaient disparu, ce qui bien entendu diminue d'autant les futures dépenses... Deux ans après, nous avons compté nos retraités au 1^{er} juillet 2013 et vérifié les chiffres donnés et par la CARMF et par la DSS. La dérive est déjà de 7,1 %. C'est en toute connaissance de cause que certains se laissent, **vous** laissent **manipuler**. Rendez-vous en 2015 et après pour les comptes.

Graphique 4



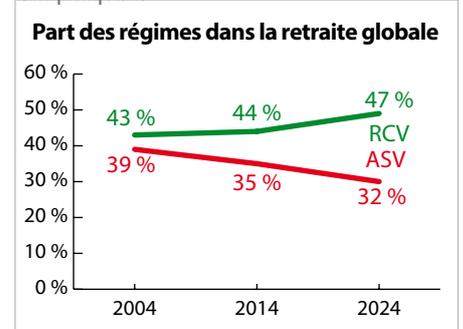
Graphique 2



Pour eux, ce ne sera pas un problème, car il suffit, nous l'avons vu, d'augmenter la cotisation. Ils ont défendu « l'ASV, 40 % de votre retraite » en le menant à 32 %, Qu'ils ne touchent pas au régime qui représentera demain 50 % de votre retraite. (voir graphique 3)

Rappelons également ce que certains cachent : ils prônent les 65 ans dans le régime complémentaire, ils ont accepté les 67 ans dans le régime de base, mais aussi **dans l'ASV**, car les projections de la réforme sont faites avec un départ à 67 ans, sinon il faut rajouter encore au moins 6 % de recettes, ou geler le point cinq à six ans de plus pour conserver l'équilibre. ■

Graphique 3



Cumul emploi / retraite :

bonne ou mauvaise solution ?

Certains se félicitent de la montée en puissance du cumul emploi retraite, mais que cachent ces chiffres croissants ? Est-ce bénéfique, et pour qui ?

Une loi utile ?

La loi a-t-elle été bien faite ? Pas sûr. Il y a deux catégories de cumulants à distinguer. La première concerne ceux qui n'avaient aucune intention de cesser à 65 ans. Ils n'avaient pas de problèmes, ne demandaient rien, et se retrouvent avec deux revenus : activité + retraite.

La seconde concerne ceux qui souhaitent remplacer ou avoir une activité réduite. Malheureusement les modalités pratiques ne permettent pas de répondre au besoin. **Trop de charges**, en plus sans droits. Remplacer trois semaines par an, coûte plus cher que cela ne rapporte alors qu'on manque de remplaçants.

Dans le premier cas, la loi était **inutile**, dans le second elle ne **répond pas au besoin**.

Une cotisation sans droits ? Est-ce normal ?

Oui et non. Tout d'abord sachez que ce n'est pas une disposition CARMF, mais une **loi générale** qui s'applique à tous les régimes. Sans droits, faut-il supprimer la cotisation comme le demandent certains ? Pourquoi un jeune serait taxé, et un ancien non, pour la même activité ? À travail égal, charges égales, il faut donc une cotisation. Le problème est que d'un côté cette cotisation donne des droits, de l'autre non, cela ne doit donc pas être la même. Pour la CARMF **50 % d'abattement** paraît légitime.

Malgré cette cotisation sans droits, est-ce intéressant ? Pour qui ?

Le cumul est **presque neutre** pour le confrère ou pour la CARMF : si vous travaillez 30 ans et cessez à 65 ans, vous touchez 100 % de vos points pendant 20 ans. Si vous cumulez pendant 2 ans, vous toucherez la même retraite : pendant 2 ans de cumul et 18 ans de retraite pleine, soit 20 ans. Si au lieu de cumuler vous continuez 2 ans, vous acquérez 2 années de cotisations de plus, soit 106,66 % de la retraite précédente, mais pendant 18 ans au lieu de 20 ans. Si la CARMF ne gagne rien et que le confrère cumule deux rémunérations (activité + retraite), son revenu augmente, sa fiscalité également, le fisc étant alors le **premier gagnant**.

Quels bénéfiques ?

Si sur le long terme c'est presque neutre, l'augmentation de revenu sur le court terme pousse ceux qui n'avaient pas l'intention de s'arrêter à cumuler. C'est la première cause de la montée en puissance du régime, qui ne crée en rien plus d'actifs. L'analyse des revenus des cumulants montre bien que c'est cette catégorie qui est majoritaire, celle qui n'en avait pas besoin.

Est-ce bénéfique en matière de santé publique, avec plus de médecins, comme le pensent certains ?

C'est penser que les médecins ne poursuivent leur activité que pour **l'appât du gain**, pas par **vocation** ou pour **rendre service**. Une grande consultation sur les motifs est en cours avec la FARA et la CARMF, elle sera publiée dans le prochain bulletin, merci aux cumulants d'y répondre.

Conclusion

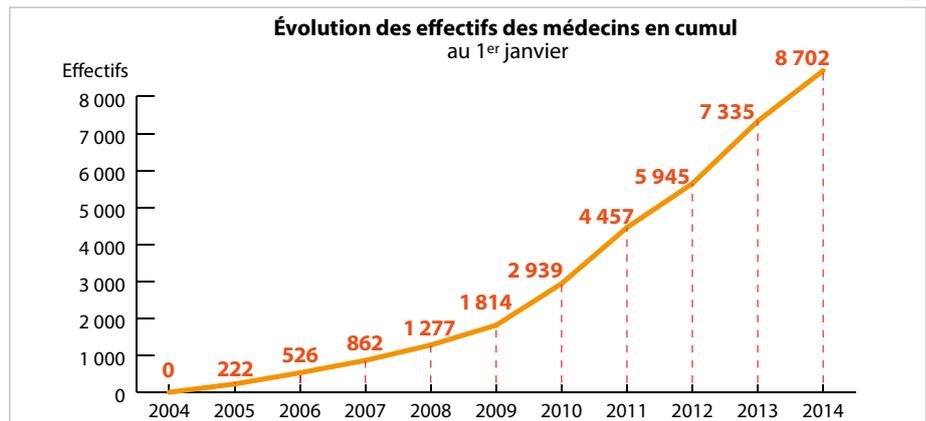
Les règles telles qu'elles ont été établies par les autorités, donnent de l'argent à

ceux qui ne demandaient rien, leur fait payer plus d'impôts, mais ne règle pas les vrais problèmes de ceux qui veulent rendre service, découragés financièrement.

La réforme du régime complémentaire devrait atténuer ces défauts, remplaçant une retraite bloquée et une cotisation sans droits, par une bonification des droits et une retraite supérieure pour ceux qui prolongent, mais reste à régler le sort des faibles activités, devenues de plus en plus indispensables, et pour cela la CARMF n'est **pas aidée**. ■

Attention

La loi sur les retraites publiée en janvier prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les cumulants n'acquerront plus de point dès lors qu'ils auront liquidé une première pension de base à compter de cette date. Ainsi liquider une retraite salariée ou libérale ne permet plus d'acquérir des points dans d'autres régimes, même si ces retraites ne pas sont liquidées !



Attention : quand vous êtes soumis à un plafond de revenu en cumul, tout dépassement oblige à rembourser ce dépassement. Comme il ne peut être repris sur les honoraires versés (comment ?), la loi prévoit de le récupérer sur les retraites, ce qui est source de beaucoup d'incompréhension. Réfléchissez bien avant de cumuler si vous êtes soumis à plafond, et respectez les plafonds.

Conditions de cumul retraite / activité libérale			
J'ai 100% dans le régime de base	J'ai liquidé toutes mes retraites	>>>>>>>>	Sans plafond
	Je n'ai pas liquidé toutes mes retraites	J'ai plus de 67 ans ¹	48 812 € (1,3PSS)
J'ai moins de 67 ans ¹		Sans plafond jusqu'à 65 ans ² , sinon 37 548 € (1PSS)	
Je n'ai pas 100% dans le régime de base	>>>>>>>>		37 548 € (1PSS)

¹de 65 à 67 ans en fonction de la date de naissance. ² si je n'ai pas atteint l'âge du taux plein dans d'autres régimes.

Dématérialisation du paiement des cotisations

Dématérialisation de la déclaration des revenus

Nouvelle loi de simplification (!) : l'article 27 de la loi sur le financement de la Sécurité sociale oblige CARMF et affiliés à supprimer le papier.

Paiement...

À compter du 1^{er} juillet 2014 (sauf report souhaitable), si vous êtes redevable globalement de plus de 25 000 € de cotisations et contributions sociales, vous serez **obligés** de payer vos cotisations par voie dématérialisée (TIP ou prélèvement mensuel), les chèques ne devant plus être acceptés.

... et déclaration

Vous serez également **obligés** de déclarer par internet vos revenus professionnels à la CARMF dès cette année.

Comment déclarer vos revenus ?

En vous connectant sur www.carmf.fr sur votre compte personnel eCARMF. Les déclarations seront possibles à partir de septembre.

Inscrivez-vous dès maintenant

La création de votre compte étant sécurisée par l'envoi postal de votre code confidentiel, ne tardez pas pour vous inscrire en ligne.

Les autres services eCARMF

En créant votre espace personnel, vous pourrez également : faciliter vos démarches, suivre votre compte cotisant, réaliser des projections de retraite... ■



Retraite à 62 ans à la carte :

rappel

Il y a encore des sceptiques (septiques au sens propre) qui véhiculent de **fausses informations sur ce projet de réforme**, dont le seul but serait de tromper les confrères et masquer une mauvaise gestion ! On répète donc.

Aujourd'hui dans le régime complémentaire, vous partez à 65 ans avec 100 % de vos droits, au-delà vous n'avez aucun droit supplémentaire et à 62 ans vous partez avec 85 % de vos droits.

Demain vous partirez avec 100 % de vos droits à 62 ans (droits recalculés à 85 % des droits actuels, donc neutre), et chaque année travaillée en plus donne droit à une majoration de 5 % (1,25 % par trimestre) jusqu'à 67 ans et 3 % (0,75 % par trimestre) au delà.

Âge	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans	69 ans	70 ans
Aujourd'hui	85 %	90 %	95 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Demain	85 %	85 % + 5 %	85 % + 10 %	85 % + 15 %	85 % + 20 %	85 % + 25 %	85 % + 28 %	85 % + 31 %	85 % + 34 %

85 % + 15 % de majoration = 97,75 %. Ce petit détail remplace l'augmentation des cotisations voulue par certains syndicats, et c'est compensé par le fait qu'il n'y a pas besoin de baisser le point, d'où des chiffres supérieurs dans le tableau suivant, ce que n'ont pas vu nos détracteurs.

Avantages :

- On fait disparaître l'**âge couperet de départ à 67 ans**, qui sera imposé un jour à tout le monde y compris chez les libéraux, en attendant 68, 69...
- On supprime les **pénalités** pour ceux qui souhaitent cesser avant et on crée des **bonifications** pour ceux qui travaillent plus (plus intéressantes que le cumul).
- Le régime est **équilibré sur le très long terme** sans avoir besoin d'aller au-delà de 9,5 % de cotisation ou de baisser le point.

Mieux que des explications, un exemple pratique :

Montant annuel de la retraite du régime complémentaire (revenu moyen de 80 000 €, cotisation de 9,5 %)			
Retraite à	Réformes et équilibrage avec abaissement de l'âge de départ à 62 ans	Équilibrage du régime et maintien de l'âge de départ à 65 ans	Réformes et équilibrage avec âge de départ porté à 67 ans
62 ans	10 641 €	10 092 €	9 890 €
65 ans	13 596 €	13 192 €	13 075 €
67 ans	15 764 €	14 072 €	14 837 €

La CARMF ne cachant rien, vous trouverez sur carmf.fr dans « Documents lettre n°37 », la dernière projection détaillée, année par année, jusqu'en 2050, chiffres que certains refusent de comprendre et que n'importe quel spécialiste peut vérifier. Ces projections sont réactualisées une à deux fois l'an pour le travail du Conseil d'Administration et en possession des syndicats. ■